

# *Cornuz Family Team*

## Règlement du 13<sup>e</sup> « Cornuz Rally Tour » du 25 avril 2026

### **Article 1 : généralités et déroulement**

Le « 13<sup>e</sup> Cornuz Rally Tour » est organisé avec le soutien et le partenariat de Mécatrotec SA à Romanel-sur-Morges, de Home Parquet Diffusion à Villars-Sainte-Croix, du domaine de Gourmandaz à Corcelles-Concise, de c'iMagine/LPTENT aux Reussilles, du Team Trajectoire, et de la boulangerie Bezençon à Goumoëns-la-Ville.

Il se déroule en deux étapes, en Suisse, dans le canton de Vaud, le samedi 25 avril 2026 ; il est composé de trois catégories distinctes :

- **La catégorie 1, appelée « Balade au Road Book »,** est constituée d'un parcours d'environ 150 km avec un Road Book fléché métré précis, sans surprises, pour se balader sans souci, et sans stress. Elle ne fait pas l'objet d'un classement.
- **La catégorie 2, dite de « Grand Tourisme »,** représente une balade d'environ 140 km, avec de la navigation de difficulté moyenne, et demande de résoudre des énigmes pour trouver son chemin et atteindre l'arrivée (idem que les années précédentes).
- **La catégorie 3, de « Navigation »,** comporte environ 150 km avec des difficultés de navigation nettement plus relevées (également idem que les années précédentes).

**Les participants ont le choix** entre les 3 catégories, qu'ils annoncent lors de leur inscription. **Il n'y a pas d'épreuve de régularité et donc aucun chronométrage.**

**Il s'agit dans les 3 cas d'une balade à vitesse normale, respectant intégralement la LCR,** consistant en un parcours sur route ouverte, à respecter au moyen d'un « Road Book » (carnet de route), avec des contrôles de passage et, pour les cat. 2 et 3, des questions tout au long du tracé. Les voitures les plus anciennes ont un certain avantage pour le classement de ce concours (en cat. 2 et 3) qui se veut convivial et amusant. On peut y participer avec n'importe quel véhicule qui respecte la LCR intégralement. On peut y venir seul, à deux, ou en famille. Seul le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valable, **qui devra être présenté lors du contrôle administratif.** Pour le navigateur, ce n'est pas obligatoire. Les enfants peuvent être navigateurs dès qu'ils ont l'âge de s'asseoir à l'avant du véhicule.

**À noter que pour les équipages n'ayant jamais disputé ce type de rallye, il est très vivement conseillé de s'inscrire en catégorie 1.**

**Les rendez-vous et les horaires exacts et définitifs** figureront dans les dernières instructions qui parviendront aux équipages inscrits, durant la semaine du rallye, par courriel. **Horaire provisoire :** l'accueil officiel aura lieu dès 8h à la Salle des Fêtes de Baulmes (VD). Le bar sera ouvert également dès 8h, avec boissons froides sans alcool et cafés/thés, ainsi que des sandwichs, croissants et pâtisseries, en vente aux participants et au public, à des prix raisonnables. Les vérifications administratives auront lieu entre 8h30 et 9h30 environ (voir les dernières instructions).

**Un briefing de départ**, obligatoire, commun aux 3 catégories, sera organisé vers 9h30. La remise des Road Books aura lieu un quart d'heure avant l'heure de départ de chaque participant.

Les voitures s'élanceront dans l'ordre des numéros, toutes les 30 secondes, vers 10h00, selon l'horaire qui sera confirmé dans les dernières instructions. Le retour est prévu à Baulmes en fin d'après-midi.

**Il sera interdit de parcourir l'itinéraire total en moins de 7h. On devra néanmoins effectuer le parcours en maximum 8h pour les catégories 1 et 2, et 9h pour la catégorie 3.**

***Il n'y aura pas de report de l'heure du souper, qui sera servi à 19h30.***

## **Article 2 : prescriptions générales**

Chaque voiture ne peut emmener que le nombre de passagers maximum prévu au permis de circulation. Le véhicule doit être dûment immatriculé et également être conforme à la LCR. Les plaques de garage sont autorisées, les voitures de location également. Durant toute la manifestation, les équipages devront respecter de manière stricte les législations en cours dans les régions traversées, les dispositions du code de la route ainsi que les ordres et observations des représentants de la police et des organisateurs de la manifestation.

## **Article 3 : inscriptions**

**Les inscriptions seront ouvertes le 16 février 2026, à midi.** Les délais d'inscription sont fixés au 31 mars 2026 minuit (droits normaux) ou au 15 avril 2026 minuit (droits majorés). Après cette dernière date, veuillez consulter les organisateurs. **Le nombre total de voitures inscrites ne pourra néanmoins pas dépasser 120. Au besoin, une liste d'attente sera constituée.**

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule ou d'un équipage sans donner de raison.

## **Article 4 : droits d'engagement et administration**

**Cet événement est une manifestation sur invitation;** l'engagement est fixé à **frs 190.-** pour une voiture et deux personnes, et **frs 40.-** par personne en plus à bord, jusqu'au 31 mars 2026. Du 1er au 15 avril 2026, la finance d'inscription se monte à **frs 240.-** pour une voiture et deux personnes et toujours frs 40.- par personne en sus. Il est possible de ne participer qu'au souper et à la remise des prix, pour frs 40.- par personne. Les enfants dont l'âge se situe **en-dessous de 10 ans** ne paient pas comme personne supplémentaire dans les véhicules ni au souper. S'ils sont navigateurs, par contre, ils sont inclus dans la finance de l'inscription de l'équipage, qui reste à frs 190.-, respectivement frs. 240.-. Si un équipage fonctionne parallèlement comme bénévole (d'entente avec l'organisation), il bénéficie d'un rabais de frs 40.-.

Tout équipage inscrit empêché de participer peut annuler son inscription jusqu'au 31 mars 2026 et obtenir le remboursement du montant intégral de son inscription. Passé ce délai, sauf cas exceptionnel du ressort du jury, la finance ne pourra être remboursée qu'à raison de frs 100.- forfaitairement, quel que soit son montant initial. Le solde restera acquis à l'organisateur pour couvrir les frais engagés.

Si le rallye devait ne pas être organisé, la finance d'inscription serait remboursée intégralement.

Le montant se paie au moment de l'inscription, au compte Banque Cantonale Neuchâteloise, 2000 Neuchâtel, IBAN no CH70 0076 6000 1031 2126 7, au nom de Claude-Alain Cornuz, St-Aubin, en mentionnant dans la rubrique « remarques » les noms et prénoms des deux principaux équipiers.

Un QR code sera aussi disponible lors de la confirmation de la réception de l'inscription en ligne.

**IMPORTANT : l'inscription n'est valable qu'une fois le montant réglé.**

L'inscription se fait sur le site du CRT [www.cornuzrallytour.ch](http://www.cornuzrallytour.ch) en respectant toutes les rubriques. Les équipages étrangers font de même, mais peuvent payer leur inscription sur place lors du contrôle administratif (**en francs suisses**).

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, il est possible de s'inscrire par téléphone au numéro du secrétariat mentionné ci-dessous.

**Une modification de l'inscription** est possible au moment du contrôle administratif (changement de véhicule, d'un membre de l'équipage, etc.). **ATTENTION: un changement de catégorie (Balade, GT ou NAV) doit être annoncé avant le 15 avril 2025 à minuit.**

**Secrétariat :** Cornuz Rally Tour, chez Claude-Alain Cornuz, Fresens 2, 2024 St-Aubin  
Tel + 41 79 439 45 69, adresse e-mail: cornuzrallytour@gmail.com

**Le prix d'inscription comprend** la mise à disposition d'un Road Book (ou carnet d'itinéraire), d'une ou plusieurs fiche(s) de contrôle, d'une plaque rallye qui devra être apposée à l'avant de la voiture ou derrière le pare-brise côté passager durant la manifestation, et d'un numéro à coller obligatoirement en haut du pare-brise à droite (côté copilote). Le repas du soir et la remise des prix sont également compris dans cette somme. Ne sont pas compris: le ravitaillement et les boissons lors de l'accueil et des pauses sur le parcours, et les boissons au repas du soir.

#### **Article 5 : contrôles et pénalités**

**La ou les fiche(s) de contrôle**, remise(s) aux équipages au contrôle administratif, ou éventuellement lors d'un contrôle de passage, doivent être remplies dans l'ordre des numéros des cases, au stylo, sans rature aucune. **Certains contrôles de passage sont constitués de panneaux avec une lettre ou un chiffre noir(e) sur fond blanc (dimension A4 format portrait) posés sur des piquets blancs, bleus ou oranges, que vous trouverez sur le bord de la route à droite, maximum à 3 mètres, à reporter, comme le reste, sur la fiche de contrôle.** Les autres contrôles de passage valables sont : les réponses aux questions du Road Book, à inscrire dans les cases de la fiche de contrôle également, ou un contrôle de passage humain, avec tampon, qui sera apposé, toujours dans une case, ou encore une pince sans présence humaine (panneaux jaunes A4 format paysage).

**Les CP de la catégorie 1 ne seront matérialisés QUE par des CP humains (tampon) ou des pinces. Pas de réponses à des questions, ni de relevé de panneaux.**

Les points de pénalités encourus sont les suivants (cat. 2 et 3) :

- 1) Par contrôle de passage loupé, réponse fausse, ou réponse de trop, rature/surcharge, **traces de crayon** dans une case : **10 points**
- 2) Appel téléphonique à l'organisation pour retrouver sa route : **100 points par appel**

- 3) Arrivée avant le temps imparti à l'arrivée finale : 1000 points**
- 4) Arrivée après le temps imparti : 100 points**

**En cas d'égalité** au classement, la voiture la plus ancienne, y compris en mois et jour de la première immatriculation, sera classée avant la ou les plus récente(s). **Par exemple :** 2 voitures de 1968 sont ex-aequo, une immatriculée le 13 mars et l'autre le 15 juillet, avantage à la première. Trois ex-aequo : une voiture est de 2014, une autre de 2003, une 3<sup>e</sup> de 2008, avantage à la 2<sup>e</sup>.

**Pour la catégorie 1, il n'y aura pas de classement. Cinq voitures seront tirées au sort pour un prix spécial.**

**Pour pouvoir participer au tirage au sort en cat. 1**, il faudra avoir respecté tous les points de contrôle (pinces ou tampons exclusivement), avoir relié l'arrivée en moins de 8h, et ne pas avoir parcouru la balade en moins de 7h.

#### **Article 6 : challenge TRR**

Le Cornuz Rally Tour compte comme épreuve qualificative pour le « **Trophée des Régions Romandes 2026 (TRR)** » selon le règlement propre au dit challenge et qui comporte 4 épreuves :

- Le Cornuz Rally Tour – 25 avril 2026
- Le Valais Rally Tour – 13 juin 2026
- Le Critérium Neuchâtelois – 22 août 2026
- Le Rallye d'Automne – 10 octobre 2026

La catégorie 1 « Balade au Road Book » du CRT ne compte pas pour ce trophée.

Pour le reste, se référer au règlement du TRR qui peut être consulté en ligne sur <https://www.cornuzrallytour.ch/trophee-des-regions-romandes>

#### **Article 7 : assurances**

**Chacun vérifie son ou ses assurances**, circule et participe sous sa propre responsabilité à tout point de vue. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, incident ou cause semblable. Les dommages éventuels des participants entre eux se couvrent au moyen des assurances de chacun.

Par son inscription, le conducteur de la voiture, et par analogie, tout l'équipage, renonce à toute action en responsabilité de quelque nature qu'elle soit envers les organisateurs.

#### **Article 8 : véhicules**

Ils doivent être, en tout point, **conformes à la LCR**, sous la responsabilité du conducteur. Aucun contrôle technique ne sera organisé, les participants ne pourront donc pas invoquer une quelconque responsabilité de l'organisation.

**Assistance technique:** en cas de panne, la société Mecatrotect, partenaire de la manifestation, peut ramener, sur demande et gratuitement, la voiture et ses occupants à Baulmes, au QG du rallye, pour autant que le véhicule roule avec ou sans moteur sur ses 4 roues (pas de roue arrachée par exemple). Après négociation préalable à propos des frais engendrés, et si le timing le permet, Mecatrotect, dans

certains cas, peut proposer de ramener la voiture chez le garagiste ou au domicile du concurrent, en Suisse romande seulement, après coup.

#### **Article 9 : remise des prix**

**Catégorie 1 :** prix spéciaux par tirage au sort, voir plus haut.

**Catégories 2 et 3 :** des prix constitués, pour la plupart, de produits du terroir, récompenseront les concurrents. Les prix seront distribués selon les points de pénalité (respect du parcours) encourus par les participants. L'équipage ayant le moins de pénalités sera déclaré vainqueur, et ainsi de suite. Les points de pénalités seront multipliés par un coefficient d'ancienneté du véhicule (exemple : une voiture de 1969, coefficient de 1,69, une ne voiture de 2003, coefficient de 2,03, etc.).

Il y aura ainsi 2 classements, à savoir :

- 1) Classement de la catégorie 2 Grand Tourisme (prix pour le premier tiers au moins des équipages engagés)
- 2) Classement de la catégorie 3 Navigation (prix pour le premier tiers au moins des équipages engagés)

**Pour les 3 catégories confondues,** deux prix spéciaux seront en outre attribués en fonction du vote des autres participants. À savoir : la voiture jugée la plus prestigieuse et la voiture jugée la plus originale. La plus ancienne sera récompensée par le jury. L'équipage ayant parcouru la plus longue distance pour venir faire le rallye sera également récompensé par le jury.

Cette manifestation devant rester conviviale, les participants s'engagent à ne pas déposer de réclamation ou plainte concernant le classement envers les organisateurs et le jury. Le jury est composé du comité, soit de Daniel Margot, Sandrine Kaltenrieder, Myriam Junod, Philippe Broussoux, Jessica Cornuz, Sylvain Cornuz et Claude-Alain Cornuz.

#### **Article 10 : divers**

Par le seul fait de leur inscription, les participants déclarent accepter intégralement le présent règlement.

Ils acceptent également que les images prises lors de l'événement puissent être utilisées par les organisateurs ce jour-là ou ultérieurement. Les organisateurs s'engagent, au cas où ils utiliseraient ces images, de le faire dans tout le respect dû à la personnalité de chacun.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement d'ici l'envoi des dernières instructions, ou d'édicter des prescriptions complémentaires dans le même temps. Ces modifications éventuelles auront le même caractère impératif que le présent règlement. L'interprétation du règlement est du ressort du jury. Un avenant est encore possible jusqu'au départ de l'épreuve.

St-Aubin, le 14 janvier 2026

Le Cornuz Family Team